

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 23
- votant par procuration 6
- absent 0
- total des votants 29

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20241205-D78-1224-DE
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 6 décembre 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-huit novembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Omar BELGHACHEM
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Junior MOUDJIH A FIONG
Mme Sylvie DE MILLIANO	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI
Mme Jennifer BEAUMONT	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nathalie CASTEL est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.78/12.24

**Objet : Budget restauration 2024
Décision modificative n°1**

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 05.12.2024

Délibération n°: D.78/12.24

**Objet : Budget restauration 2024
Décision modificative n°1**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-12, L2121-29 et L2313-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°D.23/03.24 du Conseil Municipal du 28 mars 2024 relative à l'adoption du budget annexe restauration 2024,

BUDGET RESTAURATION

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé de la nature	Montant	Imputation	Libellé de la nature	Montant
020/6211	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	5 000,00	020/70848	Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	5 000,00
	TOTAL	5 000,00		TOTAL	5 000,00

Monsieur BELGHACHEM propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget restauration 2024 comme indiqué ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME AMEL TAKARLI,
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Christine Déchamps
Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Nathalie Castel
Nathalie CASTEL.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 05.12.2024

Délibération n°: D.78/12.24

**Objet : Budget restauration 2024
Décision modificative n°1**

ANNEXE

FONCTIONNEMENT

Inscriptions en dépenses et recettes de fonctionnement

Dans le cadre de la mise à disposition de personnel de la Ville de Lillebonne au Groupement d'Intérêt Public (GIP), il convient d'augmenter de 5 000 euros les crédits en dépenses de fonctionnement sur le compte 6215 "Personnel affecté par la collectivité de rattachement" (chap 012) et en recettes de fonctionnement sur le compte 70848 "Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes" (chap 70).